

URIOPSS - Groupe régional « modele économique des EHPAD » 2025

 Publié le 20 mai 2025

 De Uriopss Pays de la Loire

GRAND ÂGE

GESTION - FINANCEMENT

COMPTE-RENDU



INFO PAYS DE LA LOIRE



Dans la continuité des travaux engagés en 2024 (cf fiche n°114834 - lien ci-contre), les adhérents souhaitent poursuivre le GT en 2025 au regard de la situation économique

toujours dégradée des EHPAD. En effet, à défaut d'une loi pluriannuelle demandée par toutes les fédérations pour faire face aux enjeux du vieillissement et du domicile, la loi pour le bien vieillir du 8 avril 2024 proposent des mesures à la marge face aux réalités économiques et financières des adhérents. C'est donc pour échanger ensemble sur ces enjeux et pratiques, et co-construire des contributions politiques, que le groupe s'est réuni le 7 mai 2025 sur la question des tarifs différenciés.

Accessible aux adhérents, retrouvez ci-contre :

#3 - Réunion du 7 mai 2025 :

- Le support de la réunion du 7 mai
- La fiche expertise sur le décret tarif différencié (TD)
- La fiche expertise sur le positionnement Uniopss sur le TD
 - La fiche expertise sur l'instruction CPOM
 - La fiche expertise sur la fusion de section
 - Le plaidoyer interfédéral Occitanie

Groupe régional « modele économique des EHPAD » 2024

Décryptage du décret n° 2024-1270 du 31 décembre 2024 relatif au tarif différencié dans les

Ehpad

Note de positionnement du réseau Uniopss-Uniopss sur le tarif différencié en Ehpad

Décryptage de l'instruction de la DGCS du 7 février 2025 relative à la programmation des
signatures des CPOM Ehpad

Décryptage du décret du 20 février 2025 relatif à l'expérimentation de la fusion des sections en
Ehpad, PUV et USLD

Compte-rendu

Numéro de fiche

113.36 Ko